

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et Madame Germaine Maria Luise Lefèvre

Le bailleur met à disposition du locataire, qui accepte, un local commercial comprenant une surface au rez-de-chaussée, une mezzanine au premier étage et une cave au sous-sol dans un immeuble sis à L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, Rue de l'Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue de l'Alzette », sous le numéro cadastral 1467/7035.

Le présent bail est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1er octobre 2019.

Le bailleur met les locaux à disposition du locataire pour un loyer mensuel de 4000 - €.

Le locataire s'engage à payer, outre le loyer, mensuellement la somme de 300.-€ à titre d'avance sur les charges communes.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers